UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS8037-30	L'HISTOIRE DU CANADA ET DU QUEBEC AU XXE SIECLE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MERCREDI, 9H30-12H30	N-8550
Session	Nombre de crédits	Horaire	

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROSS, DANIEL	3289	ross.daniel@uqam.ca	A-6040
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Par rendez-vous

Table des matières

1 Description du cours....2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours....2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage....2
3.1 Évaluations....2
4 Sommaire des évaluations – Pondération....4
5 Calendrier du cours....4
6 Modalités du cours....7
6.1 Modalités de participation au cours....7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation....7
6.3 Modalités de remise des travaux....7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens....7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue....7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements....7
7 Bibliographie - Médiagraphie....8
7.1 Documentation obligatoire....8
7.2 Documentation complémentaire....8
8 Références....9
8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat....9
8.2 Document et Informations additionnelles....10
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire....11
8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement....12
8.5 Compétences....13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce séminaire a pour objet l'étude de l'histoire du XXe siècle au Québec et au Canada, de certains phénomènes historiques et surtout des interprétations qu'ils ont suscitées. Les débats sur les grands enjeux historiographiques et les orientations de l'historiographie canadienne et québécoise seront abordés. Par la lecture de monographies et de corpus de textes, différents thèmes et approches seront couverts.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce séminaire de deuxième et troisième cycle a pour objet l'étude approfondie de l'histoire du XXe siècle au Québec et au Canada, que ce soit par l'analyse des débats historiographiques que cette histoire a suscités ou par l'étude des grands thèmes qu'elle a traités. Les débats interprétatifs, les nouvelles tendances et les approches plus « classiques » seront donc abordés.

Les objectifs généraux du cours sont :

1. Approfondir les connaissances relatives à l'histoire du Québec/Canada au XXe siècle.
2. Analyser les grands thèmes et les grandes approches qui ont intéressé les historiens et historiennes des dernières décennies.
3. Favoriser la compréhension des principaux débats historiographiques qui ont influencé la production historienne du Québec et du Canada.
4. Développer une réflexion personnelle relative à l'histoire et à l'historiographie du Québec/Canada au XXe siècle. Ce faisant, il s'agit également de développer un esprit critique et de synthèse.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours se déroulera sous forme de séminaire, rassemblant en groupe la cohorte d'étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat travaillant sur l'histoire du Québec/Canada. Le cours reposera sur différentes activités : discussion des lectures hebdomadaires en groupe ; participation à chaque séance par le biais d'interventions et de présentations individuelles ; travail individuel. La participation active des étudiantes et des étudiants sera essentielle au bon déroulement du séminaire.

3.1 ÉVALUATIONS

Prise en charge de l'animation d'une séance

Une fois au cours de la session, individuellement ou en binôme, les étudiantes et étudiants prendront en charge et animeront une séance du séminaire (**25 % de la note**). Lors du premier cours, les étudiant.e.s choisiront la séance qu'ils prendront en charge. L'exercice consistera à :

a) Lire en profondeur le ou les textes à l'étude et préparer une série de 4-6 questions qui permettent d'en aborder les principaux arguments des auteur.e.s, leurs contributions à l'historiographie, ainsi que tout autre élément pertinent (l'utilisation de sources, la structure du texte, les limites de l'argumentaire, etcétéra). Pour les séances avec plusieurs textes, il est important de les mettre en dialogue avec les questions.
b) Lancer la discussion par un court exposé d'introduction (environ 8-10 minutes par personne). Cette présentation doit inclure la présentation de la thématique de la semaine ; une brève présentation des textes et des auteur.e.s ; une problématique générale pour la séance développée à travers plusieurs grands axes de réflexion, qui serviront à orienter la discussion. L'utilisation d'un support visuel (Powerpoint) est fortement conseillée.
c) Animer la séance pendant environ 1h30 en distribuant la parole et en orientant la discussion.

Bilan historiographique

En guise de travail final pour le cours, les étudiant.e.s soumettront un bilan historiographique problématisé et organisé (**35% de la note pour le cours**). Le sujet du bilan sera déterminé par l'étudiant.e en discussion avec le professeur.

Le bilan permettra aux étudiant.e.s d'approfondir leur analyse sur un sujet de leur choix en lien avec la thématique du cours (au sens large) et, si possible, avec leur sujet de mémoire/thèse. Cet exercice vise également à développer les capacités de recherche bibliographique, de synthèse, de critique, et d'écriture, toutes essentielles à la pratique historienne.

Dans un texte d'une quinzaine de pages (Times New Roman, interligne 1,5) les étudiant.e.s présenteront un « état de l'art » sur la thématique choisie. Cette réflexion historiographique sera fondée sur un choix pertinent d'ouvrages (livres et/ou articles, le nombre variera selon le sujet retenu) et une lecture attentive de ceux-ci. Tout au long de ce travail, il sera essentiel de croiser une analyse en profondeur des ouvrages retenus (approches, méthodes, contributions et/ou limites, etc.) avec une discussion des tendances du champ (évolution des interprétations/l'état actuel du champ, notions communes, débats, etc.). Qui a travaillé sur le sujet, avec quelles sources et méthodes, en faisant quel type d'histoire (sociale, politique, etc.), et qu'est-ce qu'une lecture attentive de leurs travaux nous dit sur l'état de ce champ ? L'introduction du texte comportera une présentation de la thématique/sujet retenu, une problématique, un plan, et, si possible, un lien avec le sujet de recherche de l'étudiant.e. La conclusion proposera une synthèse succincte du texte et, si possible, une ouverture sur les apports et/ou limites du bilan pour la recherche en cours.

Le bilan est à soumettre par voie électronique (sur Teams), au plus tard à la dernière séance du cours. Il est fortement recommandé de choisir son thème dès les premières séances du séminaire et d'en parler de vive voix avec le professeur. Pour faciliter la préparation de ce travail final, chaque étudiant.e remettra une proposition écrite (au plus tard à la séance 10) d'une ou deux pages, avec une bibliographie préliminaire de 5 à 7 titres qui sera approuvée et commentée par le professeur (**5% de la note pour le cours**).

Participation aux discussions

La réussite de ce cours s'appuie sur la participation de tous et toutes à nos discussions hebdomadaires. Il est attendu que chaque étudiant.e prépare pour le cours par la lecture en profondeur des textes à l'étude et par la prise de notes, afin de pouvoir intervenir régulièrement dans nos discussions. En fin de session, une note **(35 % de la note pour le cours)** sera accordée pour la participation, en partie par le biais d'une auto-évaluation. Seront évalués tout au long de la session : la pertinence et la qualité des interventions de l'étudiant.e ; sa préparation en vue du séminaire ; sa capacité d'écoute ; son ouverture d'esprit ; son engagement avec les idées de ses collègues.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation aux discussions hebdomadaires	**35**	**Tout au long de la session**
Prise en charge, présentation et animation d'une séance	**25**	**Une fois pendant la session**
Bilan historiographique	**5+35 = 40**	**Dernière séance de la session**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lectures
1	8 janvier	Introduction et présentation du cours. Tour de table informel	Lecture du plan de cours
2	15 janvier Nations, frontières, échelles : penser le XXe siècle canadien		Fahrni, « Reflections on the Place of Quebec in Historical Writing on Canada » et Gidney et Dawson, « Persistence and Inheritance: Rethinking Periodisation and English Canada's "Twentieth Century", dans Dummit et Dawson, dir., *Contesting Clio's Craft: New Directions and Debates in Canadian History* (London: Institute for the Study of the Americas, 2009). Charles et Wien, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale », *Globe*, 14 :2 (2011), 199–221. Moisan, S., Warren, J.-P., Zanazanian, P., Hirsch, S. & Maltais-Landry, A, « La pluralité des expériences historiques dans le passé du Québec et du Canada : points de vue des historiennes et historiens universitaires », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 74 :1-2 (2020), 103–127.
3	22 janvier Guerre et mémoire		Vance, *Mourir en héros. Mémoire et mythe de la Première Guerre mondiale*, trad. Pierre R. Desrosiers (Outremont, Athéna Éditions, 2006), 11-46, 253-86. Béatrice Richard, *La mémoire de Dieppe. Radioscopie d'un mythe* (Montréal, VLB, 2002), 13-118. Ian Radforth, «Ethnic Minorities and Wartime Injustices: Redress Campaigns and Historical Narratives in Late Twentieth-Century Canada», dans N. Neatby et P. Hodgins, dir. *Settling and Unsettling Memories: Essays in Canadian Public History* (University of Toronto Press, 2012), 369–416.
4	29 janvier La société de consommation		Donica Belisle, *Retail Nation: Department Stores and the Making of Modern Canada* (UBC Press, 2011), 3-12, 45-81, 126-157. Fahrni, « Les coûts de la vie : genre, citoyenneté et politique des prix à Montréal dans les années 1940 » dans Ross et Robert, dirs. *Écrire la ville. Pouvoirs, urbanités et modernités dans l'espace québécois (XIXe-XXe siècles)* (GHM, 2023). Dale Gilbert, « Une culture urbaine en mouvement. Se déplacer et consommer en milieu populaire à Québec, 1930-1980 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine* 41, no. 2 (2013) : 3–18.

5	5 février	Pas de rencontre – travail individuel	
6	12 février	L'état interventionniste	Elsbeth Heaman, « The People's State in the Twentieth Century », dans *A Short History of the State in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2015, p. 143-215. Tina Loo, « Africville and the Dynamics of State Power in Postwar Canada », *Acadiensis* XXXIX, no. 2 (Summer/Autumn 2010): 23-47. Marcel Martel, « Lorsque l'État enquête sur ses citoyens : la GRC et la francophonie canadienne, 1963-1984 », *Bulletin d'histoire politique* 23, no. 1 (2014) : 109–125.
7	19 février	Le colonialisme au XXe siècle	Lianne Leddy, *Serpent River Resurgence: Confronting Uranium Mining at Elliot Lake* (Toronto: University of Toronto, 2022), 248p. Disponible à la librairie Zone Libre.
8	26 février	Énergie et société	Ruth Sandwell, « Introduction», Andrew Watson, « Coal », Matthew Evenden et Jonathan Payton, « Hydroelectricity », et Steve Penfold, « Petroleum Liquids » dans Sandwell, dir. *Powering Up Canada: A History of Power, Fuel, and Energy Since 1600* (MQUP, 2016), 3-27; 213-296. Caroline Desbiens, « Chapitre I » dans *Puissance nord. Territoire, identité, et culture de l'hydroélectricité au Québec* (Québec : Laval, 2014), 23-49.
9	5 mars	Semaine de relâche	
10	12 mars	Identités et pratiques sexuelles	Dominic Dagenais, *Grossières indécences. Pratiques et identités homosexuelles à Montréal, 1880-1929* (Montréal: McGill-Queen's, 2020), pp. 3-120. Valérie Korinek, «"We're the girls of the pansy parade": Historicizing Winnipeg's Queer Subcultures, 1930s–1970,» *Histoire sociale/Social history*, Volume 45, Number 89, Mai-May 2012, pp. 117-155. **Date limite pour remettre la bibliographie préliminaire**
11	19 mars	Migrations et identités transnationales	Sean Mills, *Une place au soleil. Haïti, les Haïtiens et le Québec,* trad. de l'anglais par Hélène Paré (Montréal, Mémoire d'encrier, 2016). Disponible à la librairie Zone Libre
12	26 mars	La révolution des droits à la personne	Frager, Ruth A, and Carmela Patrias. « Human Rights Activists and the Question of Sex Discrimination in Postwar Ontario » *Canadian Historical Review* 93:4 (2012): 583-610. Dominique Clément, « Generations and the Transformation of Social Movements in Postwar Canada », *Social History-Histoire sociale* 42, 84 (November 2009): 361-87. Geneviève Dorais, « La solidarité intersyndicale Québec-Amérique latine et le Centre international de solidarité ouvrière, 1975‑1984 », *Histoire sociale / Social History*, 56 :115 (2023), 21-42.

13	2 avril	Travail et désindustrialisation	Steven High, *Deindustrializing Montreal: Entangled histories of Race, Residence, and Class* (Montréal: McGill-Queen's, 2022), 419p. Disponible à la librairie Zone Libre
14	9 avril	Travail individuel	
15	16 avril	Travail individuel	**Remise du travail final**

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le HIS8037 se déroulera en présentiel en format de séminaire, avec des rencontres en groupe chaque semaine. Compte tenu de la nature du séminaire, la présence des étudiantes et étudiants est obligatoire.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux seront soumis, évalués, et remis par voie électronique.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les lectures pour le cours (articles et chapitres de livre) seront affichées sur le Moodle ou (livres de Mills, High, et Leddy) disponibles à la librairie Zone Libre.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Non applicable.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.